

SERVICE SPÉCIALISÉ CHEMINEMENT PÉDAGOGIQUE PARTICULIER (CPP) (SECONDAIRE)

OBJECTIFS DU SERVICE

- Offrir à l'élève un milieu adapté répondant à ses besoins et à ses capacités.
- Offrir des interventions qui exposent l'élève aux apprentissages du cycle correspondant à son groupe d'âge.
- Amener l'élève à avoir une vision positive de lui-même et de l'école.
- Permettre à l'élève de faire des apprentissages selon les attentes fixées pour lui à partir de ses capacités et de ses besoins et en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).
- Maximiser le développement global de l'élève afin que celui-ci devienne un véritable acteur social :
 - en favorisant des apprentissages concrets liés à la vie courante;
 - en favorisant son intégration aux activités scolaires et parascolaires;
 - en développant ses habiletés fonctionnelles et ses compétences sociales nécessaires à son insertion active dans la société.

LA CLIENTÈLE

Les élèves fréquentant les classes de cheminement pédagogique particulier peuvent être âgés entre 12 et 15 ans. Ils présentent certaines limitations cognitives ainsi qu'un écart important sur le plan des habiletés sociales et de l'autonomie par rapport aux élèves de leur groupe d'âge. De plus, ils ont des compétences très peu développées par rapport aux disciplines scolaires, entre autres le français et les mathématiques.

LES CLASSES

Le groupe est composé d'un maximum de 16 élèves. L'équipe-école attitrée au service est composée d'enseignants en adaptation scolaire, d'éducateurs spécialisés et d'un professionnel.

LE PARCOURS SCOLAIRE

Généralement, au terme de la formation CPP, deux voies sont envisageables pour l'élève. En effet, celui-ci peut prendre la voie du Certificat de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) ou de la Formation préparatoire au travail (FPT), toutes deux s'inscrivant dans le Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE). Un conseiller d'orientation s'avère une ressource précieuse afin de déterminer le parcours en fonction des besoins de l'élève sur le plan de ses habiletés cognitives, de son autonomie et de ses intérêts.

AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Les approches pédagogiques en CPP sont diversifiées pour optimiser l'engagement de l'élève. Dans un contexte de différenciation pédagogique, l'élève bénéficie d'un enseignement lui permettant de cibler des objectifs de travail qui visent à développer son plein potentiel. L'utilisation des outils d'aide technologiques lui permet également de développer des stratégies compensatoires. L'enseignement explicite, les contextes d'apprentissage signifiants, la pédagogie par projets et la pédagogie par le jeu soutenant l'apprentissage sont différents moyens mis de l'avant en CPP.

AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES

Les salles de classe du service CPP sont intégrées au sein d'une école secondaire régulière. Elles sont à proximité des classes ordinaires et les élèves partagent les aires communes de l'école.

AMÉNAGEMENTS ÉDUCATIFS

Dans les classes CPP, les approches éducatives sont mises en place en fonction des capacités et des besoins des élèves. Ainsi, le soutien visuel, la structure prévisible, l'enseignement de groupe, de sous-groupe et l'enseignement individuel sont des moyens priorités pour soutenir l'apprentissage et l'autonomie des élèves.

Pendant le dîner et les pauses, les élèves côtoient ceux du régulier, car ils ont le même horaire. Selon les besoins, certains peuvent bénéficier d'une supervision pendant cette période.

TRANSPORT

Le service est offert vers l'école d'accueil selon les modalités prévues par la politique du Centre de services scolaire en fonction des besoins de l'élève et des ressources disponibles.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

 Collaborer étroitement avec les intervenants en participant aux rencontres.

 Se rendre disponibles par contact téléphonique au besoin.



Il est entendu que ce signet d'information devrait être complété d'un échange verbal entre les parents et l'école d'origine pour assurer une bonne compréhension de ce qu'est le service CPP.